

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUIN 2005

En juin, le conseil municipal a maintenu son rythme et a traité au cours de l'assemblée du 6 juin, non moins de 35 sujets différents. Outre les dossiers administratifs habituels d'approbation des comptes, autorisation de paiement ou de ratification des déboursés, le conseil a pris plusieurs décisions qui auront un impact sur la Municipalité.

### Soutien aux organismes

Le conseil municipal a accepté le projet de protocole d'entente qui doit être signé avec l'Association des propriétaires du lac Labelle pour le contrôle de l'accès au lac Labelle durant la saison estivale 2005. Cette entente est signée dans l'objet de protéger l'environnement de nos lacs de l'infestation par la myriophylle à épis et d'autres espèces exotiques nuisibles. Un règlement municipal viendra sous peu encadrer ce type d'entente avec l'Association des propriétaires autour des lacs.

Le conseil a également versé une subvention à la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle de 7 000 \$. Cette aide complémentaire servira à défrayer des travaux d'aménagement paysager supplémentaires.

Enfin, le conseil municipal a autorisé l'Association de chasse et pêche de Labelle à démonter et agrandir son refuge situé au Petit lac Caribou et lui a accordé une subvention de 1 000 \$ pour la réalisation de cette nouvelle construction qui devrait être prête pour la mi-juillet.

### Ressources humaines

Le conseil municipal a ratifié l'embauche de madame Geneviève Gaudreau au poste d'adjointe administrative, elle remplace madame Marie-Josée Campeau qui nous a quitté pour œuvrer à la Municipalité de Mont-Tremblant.

Le conseil a également ratifié l'embauche de madame Tanya Forget qui agira comme coordonnatrice/superviseure touristique. Ce poste contractuel a débuté avec l'ouverture du bureau d'accueil touristique lors de la fin de semaine de la fête des Patriotes.

Enfin, monsieur David Gagné a été embauché comme opérateur au service des travaux publics. Il a entré en poste le lundi 13 juin dernier.

### Dossiers d'urbanisme

Le principal dossier d'urbanisme est sûrement l'adoption du règlement 2005-104 qui vise l'instauration d'un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques des résidences isolées. À la suite de l'adoption de ce règlement, les propriétaires résidents permanents ou d'habitations saisonnières, devront remettre à la Municipalité la preuve de la vidange de leur installation septique à tous les deux ou quatre ans. Par ailleurs, les déversements ou les « pompages dans la nature » des contenus des installations septiques en fin de saison seront sévèrement réprimandés.



Un second dossier majeur est l'adoption par le conseil d'un avis de motion indiquant son intention de modifier le règlement 2000-30 concernant le stationnement et la circulation sur le territoire de la Municipalité. Cela signifie que lors de l'assemblée du conseil de juillet, ce règlement sera amendé pour interdire la circulation lourde intermunicipale sur le chemin du Moulin. Seule la circulation locale sera alors permise sur ce chemin.

Le conseil a également donné un nom à trois nouveaux chemins, soit, le « chemin des Défricheurs », le chemin « Nephtalie-maher » et le « chemin Desgroseillers ».

De plus, le conseil a nommé la place située devant le centre communautaire « Espace Curé-Charles-Proulx » afin de marquer ce lieu comme site du patrimoine religieux de Labelle. On a donné le nom d'« île Caribou » à une île du lac Joly, ce qui permet au chalet s'y trouvant d'obtenir une adresse civique.

En lien avec la M.R.C. des Laurentides, la Municipalité a demandé que la rivière Rouge soit exclue de la liste des cours d'eau sur lesquels la Municipalité a juridiction. Une approche pour toute la M.R.C. vise à ce que les rivières considérées comme navigables et flottables» deviennent sous la responsabilité du Gouvernement du Québec.

Le conseil, toujours en lien avec la M.R.C. des Laurentides, a demandé formellement à la commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) à ce que les deux îlots déstructurés se trouvant sur le territoire de Labelle, soit « l'îlot de la Gare et celui du « chemin du Moulin » comme tous les îlots semblables se trouvant sur le territoire de la M. R.C., soient soustraits de l'application de la loi sur la protection du territoire agricole.

Le conseil a fait transmettre à ses procureurs un mandat pour intenter une poursuite contre un contrevenant et a accepté, dans un autre cas, les conditions d'une entente prise avec un contrevenant.

### **Travaux publics**

La Municipalité procédera au cours de l'été à la réfection des services municipaux (égouts, aqueduc, trottoirs et pavage) de la rue du Couvent. Ce projet qui date de 2001 verra enfin sa conclusion. À cet égard, le conseil municipal a donné un mandat à Étude Isabelle Labelle, arpenteuse-géomètre, pour procéder à l'arpentage légal de la rue, afin de bien préciser où débute et où se termine les propriétés sur cette rue. Le conseil a mandaté les ingénieurs-conseils Labelle Ryan Génipro inc. pour la préparation des plans et devis. Les soumissions reçues pour ces travaux seront ouvertes le 22 juin prochain à 16h05.

Le conseil a également accepté le verbalisation, c'est-à-dire l'achat pour en faire une rue publique, d'une portion de la rue Alarie. Cette rue deviendra donc publique en entier et le conseil s'attend à ce que certaines nouvelles résidences viennent s'implanter sur la nouvelle section de rue.

Un autre développement domiciliaire étant prévisible dans le secteur Sud de la route 117, le conseil a mandaté Labelle Ryan Génipro inc. pour réaliser une étude de faisabilité pour le prolongement des services municipaux dans ce secteur. Un budget de 2 300 \$ sera consacré à cette étude.

Le conseil municipal a adopté une résolution demandant à la ministre des Affaires municipales et des régions, madame Nathalie Normandeau, de se pencher sur l'approbation par le ministère du règlement 2005-96 qui a pour objet un emprunt de 130 000 \$ pour la réalisation d'une ligne électrique sur la Rive-Ouest du lac Labelle. On ne s'explique pas les retards dans l'approbation de ce règlement, réalisé à la demande des propriétaires du secteur, qui acceptent de défrayer les coûts du règlement. Les travaux doivent être réalisés durant la saison estivale et il nous tarde de recevoir l'approbation ministérielle.

La Municipalité se dotera de deux cartes de crédit servant uniquement à l'approvisionnement en carburant. Le conseil espère ainsi faciliter et accélérer le remplissage des véhicules tout en bénéficiant de quelques économies puisque les employés auront la directive d'effectuer le plein chez le détaillant offrant le meilleur prix.

La Municipalité se dotera, d'ici quelques semaines, de nouvelles affiches à ses entrées et à l'accueil touristique. Ces affiches seront semblables à celles existantes au centre du village, cependant, les couleurs seront actualisées. Le mandat de la conception et de la réalisation fut confié à « Enseignes au Bois d'Or » de Sainte-Agathe.

La prochaine séance du conseil aura lieu **le lundi 4 juillet prochain**



## OUVERTURE DE LA PISCINE DURANT LA SAISON ESTIVALE

La Municipalité de Labelle tente une nouvelle expérience cet été en maintenant la piscine municipale ouverte certain midi et en début de soirée, les jours de la semaine. Elle sera fermée les jours de fêtes et les fins de semaine et ce, à compter du **27 juin 2005 au 19 août 2005**.

En effet, contrairement aux années précédentes, la piscine sera ouverte en moyenne douze heures par semaine. La Municipalité évaluera la participation réelle et les coûts imputables à cette ouverture et un rapport sera soumis au conseil en fin de saison. Il est à noter qu'il n'y aura **pas de cours de natation** puisque nous n'avons pu embaucher de personnel ayant les qualifications pour donner de tels cours.

Les heures d'ouverture sont:

<b>Lundi <u>et</u> vendredi</b>	<b>12 h à 13 h</b>	<b>Bain libre pour tous</b>
<b>Lundi <u>au</u> vendredi</b>	<b>18 h à 20 h</b>	<b>Bain libre pour tous</b>

La piscine sera fermée à compter du 19 août pour une période d'entretien semi-annuelle de 2 semaines.

Pour de plus ample information, veuillez contacter la piscine municipale au 686-2144 poste 234.

## CONGÉS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET DU CANADA

Les services municipaux, dont l'hôtel de ville, les travaux publics ainsi que la bibliothèque **seront fermés le vendredi 24 juin 2005 ainsi que le vendredi 1 juillet 2005.**

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### NOUVEAU À VOTRE BIBLIOTHÈQUE : LE NIP BIBLIO

Un nouveau service gratuit vous est offert à la bibliothèque. Le **NIP biblio** permet d'accéder à votre dossier d'abonné à partir de votre résidence via Internet. Vous pouvez consulter votre dossier, renouveler vos prêts, réserver des documents et annuler vos réservations. De plus, le **NIP Biblio** vous permet un accès en ligne à l'encyclopédie **Universalis**.

Pour avoir accès à ce nouveau service, vous devez vous inscrire à la bibliothèque et avoir en main votre carte d'abonné. Le personnel vous donnera tous les détails et se fera un plaisir de vous expliquer le fonctionnement du NIP-Biblio.

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :

**Mardi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30**  
**Mercredi : 13h à 17h**

**Jeudi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30**  
**Vendredi : 10h à 12h et 13h à 17h**  
**Samedi : 9h à 12h30**

## APPEL AU CIVISME

Un groupe de jeunes adolescents ont pris comme cible les automobiles des participants au Bingo du dimanche soir au centre communautaire. On y constate très régulièrement des actes de vandalisme ou de petits méfaits sur les véhicules de cette clientèle, composée en bonne partie de citoyens aînés.

On demande donc aux parents de vérifier les agissements de leurs jeunes ados particulièrement à ce moment de la semaine. Ce n'est vraiment pas agréable pour personne de voir son automobile vandalisée et cela doit cesser. Les jeunes vandales qui seront éventuellement pris sur le fait, devront payer pour les autres et les parents de ces mineurs risquent de trouver la facture «salée».

## PISCINES

Avec le beau temps qui arrive, il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir. Nous vous rappelons qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour son implantation et ce, même pour les piscines gonflables. L'émission de ce certificat a surtout pour but d'assurer la sécurité de l'aménagement relié à votre piscine. Nous vous incitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître les normes et pour prendre le certificat requis avant d'emménager votre nouvelle piscine.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'utiliser les bornes-fontaines pour remplir sa piscine, ou de faire quelque autres travaux que ce soit.

Passez un bel été!!!

## LA MISE AUX NORMES DE NOTRE APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

La Municipalité de Labelle, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et celui de l'environnement, travaille depuis 2001 pour améliorer et sécuriser son approvisionnement en eau potable.

Contrairement à la vaste majorité des municipalités du Québec, qui tirent leur eau de puits souterrains, Labelle, elle, s'approvisionne dans le lac Chaudfond et utilise donc ce que l'on appelle de l'eau de surface. Cette eau est traitée par chloration mais devra sous peu subir également un traitement aux Ultra violet (U.V.). L'approvisionnement et le système de pompage devraient également être améliorés et corrigés.

Le ministère des Affaires municipales du Québec nous a informé dernièrement que les plans et hypothèses préliminaires, soumis aux deux ministères, avaient été jugés satisfaisants et que le MAMR avait prévu une somme de 650 000 \$ pour subventionner à 50 % la réalisation de cette mise aux normes (le Gouvernement du Québec mettra 25 % et le Gouvernement du Canada 25 % également).

La Municipalité se doit d'emprunter la somme complète pour la réalisation des travaux. En effet, la Loi nous oblige à disposer de la somme totale nécessaire à la réalisation des travaux avant de lancer les demandes de soumissions.

Ces travaux d'envergure visent à permettre à la Municipalité de respecter le règlement du Gouvernement du Québec sur la qualité de l'eau de consommation. Toutes les municipalités ont jusqu'en décembre 2006 pour rendre leurs installations conformes avec la réglementation et, en cas de refus, la ministre pourrait imposer à la Municipalité la réalisation de ces travaux!

Le ministère des Affaires municipales versera la subvention à la suite de la réalisation des travaux qui devraient être terminés à l'automne 2006.

## SPECIAL 125e DE LABELLE

**ATTENTION !!**

Surveillez l'info spécial 125e de Labelle ainsi que le dépliant disponible chez plusieurs commerçants de Labelle...

Vous y trouverez toutes les activités qui auront lieu les **24, 25 et 26 juin** prochain au parc du Centenaire (terrain des loisirs)...

**On vous y attend!!!**

**ATTENTION !!**



## MODIFICATION AU RÈGLEMENT: INSTALLATION SEPTIQUE

Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) a été modifié par le ministère de l'Environnement. Dorénavant, une étude de caractérisation du site, où la nouvelle installation septique sera aménagée, et un plan de localisation de cette installation devront être fournis lors de la demande de permis. Cette étude et ce plan devront obligatoirement être réalisés par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, soit par un ingénieur, un technologue ou un géologue. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme de la Municipalité au 686-2144, poste 223.

## VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique et pour la protection de l'environnement, le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte qu'une fosse doit être vidangée à une certaine fréquence. Également, depuis le 6 juin dernier un règlement municipal a été adopté afin de s'assurer du respect de cette fréquence. Depuis, vous devez nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange dans les 30 jours de celle-ci. Il est à noter que pour un chalet, une fosse doit être vidangée au 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être à tous les 2 ans. Pour ce qui est d'une fosse scellée, elle doit être vidangée au besoin et au minimum au 2 ans. Vous pouvez nous faire parvenir votre copie de facture par la poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'hôtel de ville.

## VOICI QUELQUES NORMES DE SÉCURITÉ LORSQUE VOUS FAITES UN FEU

- ⇒ Il est **interdit** de faire un feu lorsque:
  - \* le vent excède 25 km/h;
  - \* il y a une interdiction de feu émis par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec;
  - \* c'est la période de sécheresse suivant la fonte des neiges;
- ⇒ Les matières destinées au brûlage doivent être empilées en tas d'environ 3 m X 3 m au maximum et n'excédant pas 2 m de hauteur;
- ⇒ La personne responsable du feu doit surveiller le feu en tout temps et s'assurer avant de quitter le site que ledit feu soit complètement éteint avec de l'eau;
- ⇒ La SOPFEU vous recommande également de faire votre brûlage en soirée;
- ⇒ Avant d'effectuer le brûlage, il faut s'assurer, en s'adressant à la Municipalité ou à la SOPFEU (819) 449-4271 qu'il n'y a pas d'interdiction de feu;
- ⇒ Si vous n'êtes pas certain de la sécurité de l'emplacement de votre feu, vous pouvez aviser monsieur Lin Benoit, directeur du service de la protection contre les incendies au 686-2144 poste 233.

## ACCUEIL TOURISTIQUE DE LABELLE

L'accueil touristique de Labelle a déménagé et est maintenant situé au 6422A, boulevard du Curé-Labelle (anciennement le restaurant Richard).

La coordonnatrice touristique, madame Tanya Forget et les préposés, seront heureux de vous accueillir (686-2606).

Chers commerçants, si ce n'est déjà fait, informez-vous auprès de Tanya pour connaître la nouvelle politique d'affichage et les tarifs.

Bienvenu à tous !

### **Horaire :**

Jusqu'au 22 juin :

**mercredi au dimanche de 9 h à 17 h**

À partir du 23 juin :

**dimanche au mercredi de 9 h à 17 h**

**jeudi au samedi de 9 h à 19 h**

## LOISIRS /MUNICIPALITÉ

### Camp de jour

Quelques places pour le camp de jour sont encore disponibles dont:

- ⇒ 5 places pour le groupe des 10 à 12 ans;
- ⇒ 1 place pour le groupe des 8 – 9 ans

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription à la réception de l'hôtel de ville. Dépêchez-vous! Pirouette, Wimzy, Taz, Adrénaline et Abeille ont bien hâte de s'amuser avec vous cet été !!!

**OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ! OYEZ!**

### **Parents!**

N'oubliez pas de mettre la réunion de parents (soirée d'information) à votre agenda:

**22 juin 2005 de 17 h 30 à 18 h 30** au Pavillon des loisirs

## **ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

### ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE

Voici les activités à venir pour l'Association de chasse et pêche été et automne 2005.

9-10 juillet 2005: «Festival de la truite» tournoi annuel avec Resto sur place, bar, musique et plusieurs prix de participation pour les enfants et les adultes. Le dimanche 10 juillet, journée de la relève avec pêche sur «pontons» (à suivre)...

Novembre (date à confirmer): Tournoi de panache avec souper de fermeture de la saison, nombreux prix de présence et de remise pour l'enregistrement (à suivre...)

Pour plus d'information: monsieur Claude Thibault, président (819) 686-3480

### COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Veuillez prendre note que nous serons **fermés du 18 au 29 juillet**. Nous serons de retour le 1er août.

Nous avons beaucoup de beaux vêtements pour adolescents à la Friperie Abeille. Venez nous voir!

Bon été!

### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LABELLE

Horaire pour la descente de bateau

Veuillez prendre note que les heures d'ouverture pour accéder à la descente de bateau pour le Lac Labelle sont :

**Du lundi au dimanche de  
10 h à 18 h et ce, jusqu'au 5 septembre 2005.**



## CAMPAGNE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Chaque été, dans la Municipalité de Labelle, le même phénomène se produit, la consommation d'eau augmente considérablement. Voici une série de trucs et de conseils pour éviter que la source soit sur utilisée et que la station de production d'eau potable (ou de filtration) soit utilisée au-delà de sa capacité:

- ⇒ Il est généralement recommandé d'arroser la pelouse seulement une fois par semaine, en détrempant bien le sol. De cette façon, les racines s'enfonceront plus profondément et seront plus robuste;
- ⇒ En période de sécheresse, il vaut mieux couper son gazon à 2 ou 3 pouces, car une herbe plus longue retient mieux l'eau;
- ⇒ Vous pouvez laisser l'herbe coupée sur la pelouse ce qui permettra au gazon de mieux résister à la sécheresse tout en servant de fertilisant;
- ⇒ Pour éviter toute perte inutile, ne remplissez pas votre piscine à plus de 15 centimètre du bord et couvrez votre piscine d'une toile solaire;
- ⇒ Au lieu de faire couler l'eau chaque fois que vous en voulez, remplissez plutôt un pichet d'eau du robinet, puis mettez-le au réfrigérateur;
- ⇒ Pour laver votre voiture, laissez votre arrosoir de côté! Lavez-la en vous munissant d'un seau, de l'eau et du savon. Il ne vous restera plus qu'à rincer;
- ⇒ Assurez-vous de bien connaître le règlement d'arrosage de la Municipalité, ce qui pourrait vous éviter de recevoir une amende;
- ⇒ RÉSEAU environnement vous rappelle qu'au mois de juillet, la pelouse entre en dormance. Non seulement on ne doit pas fertiliser pendant cette période, mais en plus on doit limiter l'arrosage.

Comme la Municipalité a adhéree cette année au Programme d'économie d'eau potable, des activités d'Animation et de sensibilisation auront lieu sur le territoire.

Pour plus d'information à ce sujet, contactez

Aimée Dufour-Desrosiers  
Agente promotionnelle du Programme d'économie d'eau potable 2005  
(450) 978-6888 poste 5016  
dufourdesrosiers@ville.laval.qc.ca

## NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse, mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **troisième mardi de chaque mois**. Des mairaines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier: **Être parent et l'arrivée d'un deuxième enfant**

**Mardi le 21 juin 2005**

**Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30**

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434

## **CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES**

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Juin	21	Être parent et l'arrivée d'un deuxième enfant	Nourri-Source	CLSC de Labelle
Juin	24, 25, 26	Diverses activités pour les enfants	St-Jean-Baptiste – spécial activités 125e	Terrain des loisirs
Juillet	9-10	Festival de la truite	Association chasse et pêche	Petit lac Caribou



## CIRCUIT PATRIMONIAL

### Panneau: **Maison Joseph Aurèle Bigonesse**

Encouragé par le Curé Antoine Labelle, le jeune docteur Bigonesse s'intéresse très vite à la colonisation des Laurentides.

Accompagné de son épouse Emma Duranleau, ils se rendent à Chute aux Iroquois et ils achètent en août 1891 cette propriété construite l'année précédente par Monsieur Ulysse Dyonnet, au coût de 330,00 \$ dollars.

Comme beaucoup de médecins de campagne au début de la colonisation, le docteur Bigonesse n'échappe pas aux rudes conditions de l'époque, spécialement durant l'épidémie de la grippe espagnole; visites à ses parents jours et nuits hiver comme été, il est témoin de la misère et de la souffrance des colons.

Pendant ses absences parfois prolongées causées par l'éloignement ou par les intempéries, son épouse, fait du bureau, exécute certains actes médicaux, donne des piqûres, vaccins, etc.

Peu de colons peuvent acquitter leurs visites et leurs médicaments, plusieurs payent en espèces; avec des patates, carottes, bois, etc. Plus souvent ce sera inscrit dans le petit calepin noir et y demeurera à l'infini. À son départ de Labelle en 1909, il apporte avec lui ce petit calepin et devra se contenter des souvenirs de joie et de peine qu'il contient.

Outre ses occupations comme médecin, le docteur Bigonesse s'implique énormément pour la collectivité.

Entr'entre de 1892 à 1907, il est engagé année après année comme Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Canton Joly, et parallèlement de 1902 à 1907, il joue le même rôle pour la Municipalité du Village de Labelle.

### Panneau: **La Rivière Rouge**

Cette rivière et sa vallée sont des éléments indissociables de la réponse affirmative des colons, à l'incitation du curé Labelle.

Si la rivière Rouge est remarquable, ce n'est pas pour son volume, non. Depuis toujours utilisée comme voie de circulation par les amérindiens et plus tard comme voie de pénétration aux centaines de colons téméraires et courageux, cette voie empruntée aussi plusieurs fois par le Curé Labelle, voilà les raisons de cette reconnaissance.

Ici-même aux rapides, c'était l'arrêt obligé pour les amérindiens et plus tard pour les draveurs; c'est ici que débutait le portage afin de contourner les chutes.

Les premiers colons arrivés entre 1878 et 1880, choisissent les lots de chaque côté de la rivière Rouge et ce cours d'eau devient pour eux essentiel à leur survie.

### Panneau: **Parcours de la Rouge**

Coulant de l'Est vers l'Ouest la rivière Rouge, artère principale du réseau hydrographique de Labelle et de la vallée de la Rouge. Elle prend naissance dans un petit lac du nom de Fugère et coule en direction sud à partir de l'extrémité nord du canton Dupont, et forme le lac Rouge. De sa source dans le comté de Joliette, la rivière Rouge traverse les comtés Montcalm, Labelle, Terrebonne, Argenteuil, et Papineau puis se jette dans la rivière des Outaouais entre Pointe au Chêne et Calumet. Depuis sa source jusqu'à son embouchure dans l'Outaouais, la rivière Rouge suit un parcours de 161 kilomètres et tombe d'environ 1 000 pieds.